

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **3 décembre 2018 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2<sup>e</sup> Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège #1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège #2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège #3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège #4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège #5
M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège #6

M<sup>me</sup> Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCE : aucune

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 Tourisme Saguenay/Lac-Saint-Jean – Adhésion des municipalités 2019;
  - 5.2 MRC du Fjord-du-Saguenay – Règlement numéro 18-386 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les limites des affectations englobant la mine Niobec et de supprimer l'aire d'affectation Parc industriel pour l'industrie lourde créée par le règlement 13-312 pour le parc de résidus miniers;
  - 5.3 MRC du Fjord-du-Saguenay – Budget 2019/ projets de règlements;
  - 5.4 Akifer Génie-conseil – Offres de services professionnels pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Date de l'adoption du budget 2019;
  - 6.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

- 6.3 Mensualités du service professionnel avocats;
- 6.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères et collecte sélective ainsi que pour l'entretien des chemins de tolérance;
- 6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur les compteurs d'eau;
- 6.6 PG Solutions – Paiement des frais annuels;
- 6.7 Augmenter la limite de la marge de crédit;
- 6.8 Mise à jour de la politique de travail;
- 6.9 Résolution d'appui pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario;

## **7. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

- 7.1 Auberge Val-Menaud – Journée de Noël pour les enfants;
- 7.2 Invitation à la 20<sup>e</sup> édition du ballet Casse-Noisette;

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

- 8.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière volet 1;
- 8.2 Municipalité de Saint-Ambroise – Paiement du protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie et situations d'urgence;
- 8.3 Annulation du protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie et situations d'urgence avec la municipalité de Saint-Ambroise;

## **9. AFFAIRES NOUVELLES;**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

## **11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

### **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 287.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

- 9.1 Circulation de chevaux sur notre réseau routier;

**2. EXEMPTION DE LECTURE ET APPROBATION DU  
PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018  
RÉSOLUTION NO 288.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 5 novembre 2018.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NO 289.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois de novembre 2018, au montant de 195 968,76 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 7 723,93 \$ totalisant la somme de 203 692,69 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois de novembre 2018 soient acceptés au montant de 18 151,74 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

**4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

**MUNICIPALITÉ NOURICIÈRE**

Monsieur Jacques Gauthier, conseiller responsable du comité de la Municipalité nouricière, nous informe qu'une demande de subvention sera faite au MAPAQ pour la construction d'un caveau à patates.

**5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 DATE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2019  
RÉSOLUTION NO 290.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le budget 2019 le lundi 17 décembre 2018 à 19h30.

QU' : un avis public soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **6.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La secrétaire-trésorière et directrice générale informe qu'elle a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires de chaque membre du conseil municipal.

## **6.3 MENSUALITÉS SERVICE PROFESSIONNEL AVOCATS RÉSOLUTION NO 291.18**

CONSIDÉRANT QUE : le bureau Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. nous propose une augmentation de la mensualité suivant l'Indice des prix à la consommation pour les 12 derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE : L'Indice des prix à la consommation du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2018 a été de 2.2 %.

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la mensualité pour les services professionnels du bureau Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. au coût de 183 \$ plus les taxes applicables.

## **6.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE. RÉSOLUTION NO 292.18**

Monsieur Dany Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères et collecte sélective ainsi que pour l'entretien des chemins de tolérance.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## **6.5 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU**

Monsieur Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet les compteurs d'eau.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## **6.6 PG SOLUTIONS – PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS**

### **RÉSOLUTION NO 293.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au paiement de la facture de PG Solutions pour les frais annuels de contrat d'entretien et de soutien des applications au montant de 7 088,22 \$ taxes incluses.

### **6.7 AUGMENTER LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT** **RÉSOLUTION NO 294.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'augmentation de la limite de la marge de crédit au montant de 220 000 \$.

QUE : madame Audrey Thibeault, directrice générale, et monsieur Bernard St-Gelais, maire, soient autorisés à signer tout document s'y rapportant.

### **6.8 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL** **RÉSOLUTION NO 295.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉE PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la mise à jour de la politique de travail en effectuant les changements suivants :

Point 7.1.1 : Modifier la troisième puce en indiquant « trois (3) » au lieu de « cinq (5) ».

### **6.9 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO** **RÉSOLUTION NO 296.18**

CONSIDÉRANT : la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT : la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT : la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE : les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination

d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE : le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT : la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE : La municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE : La municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QU' : une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

## **7. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME**

### **7.1 AUBERGE VAL-MENAUD – JOURNÉE DE NOËL POUR LES ENFANTS**

#### **RÉSOLUTION NO 297.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'Auberge Val-Menaud à utiliser gratuitement la salle Martin-Drouin à l'occasion de la journée de Noël pour les enfants qui aura lieu le 16 décembre prochain.

### **7.2 INVITATION À LA 20<sup>e</sup> ÉDITION DU BALLET CASSE-NOISETTE**

#### **RÉSOLUTION NO 298.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décline l'invitation à la 20<sup>e</sup> édition du ballet Casse-Noisette.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

### **8.1 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** **VOLET 1** **RÉSOLUTION NO 299.18**

CONSIDÉRANT QUE : le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

QUE : la municipalité autorise madame Audrey Thibeault, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

### **8.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE – PAIEMENT DU** **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PROTECTION CONTRE** **L'INCENDIE ET SITUATIONS D'URGENCE** **RÉSOLUTION NO 300.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au paiement de la facture de la municipalité de Saint-Ambroise au montant de 10 000 \$ pour l'entente relative à la protection contre l'incendie et situations d'urgence.

**8.3 ANNULATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET SITUATIONS D'URGENCE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**  
**RÉSOLUTION NO 301.18**

CONSIDÉRANT QU' : un protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie et situations d'urgence a été signé avec la municipalité de Saint-Ambroise pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE : nous avons effectué un changement au niveau de la centrale 911, ce qui limite les appels d'entraide où la force de frappe est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est appelée automatiquement en entraide lorsque la municipalité de Saint-Ambroise à un évènement nécessitant l'atteinte de la force de frappe;

CONSIDÉRANT QUE : le secteur nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay est en discussion pour obtenir une entente d'entraide mutuelle basée sur l'utilisateur-payeur;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande l'annulation du protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie et situations d'urgence, et ce, effective dès la signature d'une entente d'entraide mutuelle entre les parties. Dans l'éventualité qu'aucune entente ne soit signée avant la date d'échéance du protocole, nous signifions notre désir de ne pas le renouveler.

QU' : une copie certifiée conforme de la résolution soit envoyée à la direction générale de la municipalité de Saint-Ambroise par courrier recommandé et à la coordonnatrice incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**9.1 CIRCULATION DE CHEVAUX SUR NOTRE RÉSEAU ROUTIER**  
**RÉSOLUTION NO 302.18**

CONSIDÉRANT : la réception d'une demande de madame Claudia Perron concernant la circulation de chevaux dans le 2<sup>e</sup> Rang, route du Village et route Néron;



CONSIDÉRANT QUE : le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec nous a remis les normes à respecter pour l'apposition de panneau « Passage pour cavaliers »;

CONSIDÉRANT QUE : ce panneau ne peut être installé que si les conditions justificatives sont toutes réunies avec, en plus, la condition suivante : il y a un centre équestre ou un sentier équestre à proximité;

CONSIDÉRANT QUE : la réglementation municipale ne permet pas la promenade à dos de cheval et voiture hippomobile, Article 39 du règlement 901;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas la permission de circuler à dos de cheval sur le réseau routier telle que demandée par madame Perron.

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 55.

Fin de la période de questions à 20 h 10.

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 11.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 décembre 2018.

---

M. Bernard Saint-Gelais, Maire

---

M<sup>me</sup> Audrey Thibeault  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*